



**« ILS NE NOUS TRAITENT PAS COMME  
DES HUMAINS »**

LES RENVOIS ILLEGAUX D'AFGHAN.E.S PAR LA  
TURQUIE ET L'IRAN - SYNTHÈSE

AMNESTY  
INTERNATIONAL



# SYNTHÈSE

Depuis que les talibans ont pris le contrôle de l'Afghanistan, en août 2021, des centaines de milliers d'Afghan-e-s ont fui le pays. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 180 000 Afghan-e-s sont arrivés dans des pays voisins depuis le 1er janvier 2021, mais le nombre total d'Afghan-e-s ayant besoin d'une protection internationale est probablement beaucoup plus élevé.

La plupart des hommes, des femmes et des enfants qui essaient de se rendre en Iran n'ont pas de documents d'identité valides et risquent leur vie pour faire ce voyage. Un grand nombre de ces personnes sont renvoyées immédiatement en Afghanistan, certaines restent en Iran et d'autres traversent le pays pour passer en Turquie, une frontière tout aussi dangereuse à traverser. Ce rapport présente les recherches d'Amnesty International sur le périlleux voyage entrepris par les Afghan-e-s fuyant leur pays. Il révèle que des homicides illégaux, des renvois forcés illégaux (*push-backs*) – notamment au moyen de tirs, ainsi que des expulsions – des détentions arbitraires, de la torture et d'autres formes de mauvais traitements ont été infligés aux Afghan-e-s par les forces de sécurité iraniennes et turques.

Comme le HCR, Amnesty International estime qu'aucun Afghan ne devrait être renvoyé en Afghanistan, en raison du grave risque de violations des droits humains que ces personnes encourent dans leur pays. En s'appuyant sur les conclusions de ce rapport, Amnesty International estime aussi qu'aucun pays ne devrait renvoyer de force des Afghan-e-s en Turquie ou en Iran, où ils seraient susceptibles d'être renvoyés de manière illégale en Afghanistan.

Amnesty International a recensé un total de 121 cas – 37 enfants, cinq femmes et 79 hommes – de personnes ayant subi des renvois illégaux depuis l'Iran vers l'Afghanistan ou depuis la Turquie vers l'Iran ou l'Afghanistan entre avril 2021 et mai 2022. Sur ces 121 personnes, certaines ont été renvoyées plusieurs fois ; l'organisation a ainsi recensé un total de 255 transferts ou renvois illégaux. Ces renvois illégaux s'inscrivent dans un contexte de violents renvois forcés aux frontières et d'expulsions illégales de milliers d'Afghan-e-s par voie terrestre ou aérienne depuis l'Iran et la Turquie.

Les forces de sécurité iraniennes et turques ont utilisé des armes à feu de manière illégale contre des Afghan-e-s qui essayaient de franchir la frontière de façon irrégulière, comme méthode de dissuasion et à des fins de renvoi forcé illégal, ce qui a causé des morts et des blessés dans certains cas. En ouvrant le feu sur des personnes qui essayaient de franchir la frontière pour se mettre à l'abri et en les renvoyant sommairement de l'autre côté d'une frontière internationale, les forces de sécurité turques et iraniennes ont manqué à leurs obligations aux termes du droit international, notamment le droit à la vie, le droit de demander l'asile et le principe de « non-refoulement ».

Amnesty International a recueilli des témoignages attestant de 11 homicides illégaux d'Afghans par les forces de sécurité iraniennes et de trois Afghans par les forces de sécurité turques. Dans les cas examinés par Amnesty International, aucune des personnes tuées ou blessées ne constituait vraisemblablement de menace imminente de mort ou de blessure grave envers les forces de sécurité ou d'autres personnes correspondant aux critères établis par le droit international pour permettre le recours aux armes à feu. Par conséquent, le recours à la force était illégal et arbitraire. Ces homicides illégaux doivent être considérés comme de possibles exécutions extrajudiciaires et faire l'objet d'enquêtes en ce sens.

L'Iran et la Turquie renvoient régulièrement des Afghan-e-s ayant franchi leurs frontières. Des Afghan-e-s en quête de sécurité ont été interceptés à des points de passage non officiels aux frontières iraniennes et turques ou plus loin sur les routes de ces pays. Les forces de sécurité iraniennes et turques les ont immédiatement transférés à la frontière puis les ont renvoyés de l'autre côté, ou bien les ont placés en détention avant de les renvoyer. Les autorités turques et iraniennes ont renvoyé de force des Afghan-e-s sans leur avoir fourni la possibilité de demander une protection internationale et sans avoir évalué le risque de graves violations de leurs droits humains en cas de retour dans leur pays ; cela viole l'obligation internationale de « non-refoulement », qui interdit aux États de transférer des personnes à

un endroit où elles sont susceptibles de subir des persécutions ou d'autres graves violations des droits humains.

## **METHODOLOGIE**

Des chercheuses d'Amnesty International se sont rendues en Afghanistan en mars 2022 et en Turquie en mai 2022. Elles se sont entretenues avec 76 Afghan-e-s (64 hommes, six femmes et six enfants), cinq fonctionnaires afghans dont le travail porte sur le franchissement des frontières internationales par les Afghan-e-s (dont le directeur du Service du retour et du rapatriement de Hérat et les fonctionnaires chargés du contrôle aux frontières de Nimroz et de Hérat), quatre avocat-e-s turcs spécialisés dans les questions d'immigration, trois médecins afghans s'étant occupés de personnes renvoyées, et sept employé-e-s afghans et internationaux d'ONG et d'organisations humanitaires qui apportent leur aide aux Afghan-e-s de retour dans le pays ou qui recensent les violations subies par ces derniers. L'organisation a également examiné des documents officiels comme des visas, des cachets de passeports, des ordres de détention turcs, des ordres d'expulsion turcs et des documents de voyages délivrés par l'ambassade afghane en Turquie, ainsi que des comptes rendus médicaux, des vidéos et des photos des personnes interrogées corroborant leurs déclarations, lorsque ces éléments étaient disponibles. Amnesty International a écrit au ministère de l'Intérieur turc le 8 août 2022 et au responsable du pouvoir judiciaire iranien le 19 août 2022 pour leur demander de réagir à ses conclusions. Au moment de la rédaction de ce document, l'organisation n'avait reçu de réponse d'aucun de ces deux gouvernements.

## **UN VOYAGE PERILLEUX EN QUETE DE SECURITE**

Depuis le dernier vol d'évacuation parti de Kaboul le 30 août 2021 après la prise de pouvoir des talibans, des milliers d'Afghan-e-s se sont retrouvés pris au piège. Des membres de l'ancien gouvernement et des anciennes forces de sécurité, des défenseur-e-s des droits humains, des femmes militantes et des membres de minorités comptent parmi les personnes menacées ou craignant les représailles des talibans. Bien souvent, les personnes dépourvues de passeport ne souhaitent pas attirer l'attention des autorités talibanes en faisant une demande de passeport ou d'autres documents de voyage. Cependant, les pays frontaliers de l'Afghanistan ont de manière générale fermé leurs frontières aux Afghan-e-s sans passeports ni visas.

De nombreux Afghan-e-s essaient de passer en Iran via des points de passage non officiels le long de la frontière. Ils se déplacent généralement en groupes comprenant des femmes et des enfants, assistés d'un passeur. La nuit, ils se glissent sous une clôture près du poste-frontière officiel d'Islam Qala (dans la province de Hérat en Afghanistan), ou ils escaladent un mur de deux mètres de haut dans la province afghane de Nimroz, ou bien ils franchissent la frontière pakistanaise pour ensuite essayer de rejoindre l'Iran. Si les forces de sécurité iraniennes ne les arrêtent pas et ne les renvoient pas de force, les Afghan-e-s continuent leur périple en plus petits groupes, parfois dans des voitures fournies par les passeurs, jusqu'à ce qu'ils atteignent Téhéran ou d'autres villes iraniennes.

Certains d'entre eux continuent leur voyage jusqu'en Turquie. Avec l'aide des passeurs, ils essaient de franchir la frontière irano-turque près du lac Van, où les renvois forcés illégaux et d'autres atteintes aux droits humains perpétrés par les forces de sécurité turques sont monnaie courante. Les personnes qui parviennent à entrer en Turquie marchent ou vont en voiture jusqu'à Van ou des villes du centre et de l'ouest du pays.

## **RENOIS FORCES ILLEGAUX, HOMICIDES ILLEGAUX ET DETENTION EN IRAN**

À la fin 2021, les autorités iraniennes ont informé le HCR que 5 000 Afghan-e-s arrivaient quotidiennement en Iran. Le gouvernement iranien nie que les Afghan-e-s sont susceptibles de subir de graves violations des droits humains s'ils sont renvoyés en Afghanistan, et renvoie de force des milliers d'entre eux tous les jours sans avoir évalué leurs besoins individuels en termes de protection internationale. Le HCR estime que les autorités iraniennes ont procédé au retour forcé de 65 % des Afghan-e-s récemment arrivés. Amnesty International a collecté des informations sur 67 retours forcés d'Iran vers l'Afghanistan (concernant 53 hommes et femmes, et 14 enfants).

Les forces de sécurité iraniennes ont recours à différents moyens pour décourager les Afghan-e-s en quête de sécurité. Elles ont tiré sur des personnes qui étaient en train d'escalader les murs frontaliers, de se glisser sous des clôtures ou de s'éloigner de la frontière à pied ou en voiture, en direction du territoire iranien. L'enquête d'Amnesty International montre que des douzaines d'Afghans ont été visés par des tirs et tués, et beaucoup d'autres blessés par balles. En mars 2022, le fonctionnaire chargé du contrôle aux frontières de la province afghane de Nimroz a déclaré à Amnesty International qu'« en moyenne, tous les mois, entre 25 et 30 morts sont dues à des blessures par balle [en Iran]. Elles [les forces de sécurité iraniennes] tirent sans discernement. Nous recevons parfois des corps de femmes et d'enfants, deux ou trois environ. Mais l'immense majorité de ces personnes sont des hommes. »

Amnesty International s'est entretenue avec des témoins des homicides perpétrés par les forces de sécurité iraniennes sur dix hommes afghans et un jeune garçon alors qu'ils tentaient de franchir la frontière avec l'Iran. L'organisation a aussi entendu des récits détaillés concernant 22 cas d'Afghan-e-s blessés par balle par les forces de sécurité iraniennes à la frontière iranienne ou sur le territoire iranien proche de la frontière.

Sakeena, une veuve de 35 ans ayant quitté l'Afghanistan via la province de Nimroz avec ses quatre filles et ses deux fils, a déclaré à Amnesty International qu'alors qu'ils entraient sur le territoire iranien à pied, ils se sont retrouvés sous les tirs des forces de sécurité iraniennes :

*« Nous avons entendu des coups de feu. Elles [les forces de sécurité iraniennes] ont dit : "Stop, n'avancez pas". Le passeur nous a dit de ne pas nous arrêter. Certaines personnes se sont enfuies en courant, d'autres ont été prises pour cible. J'ai entendu mon fils [de 16 ans] m'appeler en hurlant. Il avait reçu deux balles dans les côtes. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé ensuite. Je me suis évanouie car j'avais peur pour mes enfants. Lorsque j'ai repris conscience, j'étais en Afghanistan. J'ai vu que mon fils était mort. J'étais à côté de son corps, dans un taxi. »*

Presque tous les Afghan-e-s interrogés par Amnesty International qui ont été interceptés après leur entrée en Iran et n'ont pas été renvoyés de force immédiatement ont été placés en détention, avant d'être contraints de monter dans des bus et reconduits de force en Afghanistan via les postes-frontières officiels. Vingt-trois des hommes interrogés ont déclaré avoir subi des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements aux mains des forces de sécurité iraniennes pendant leur détention ou dans le cadre de leur renvoi forcé. L'un d'entre eux, Amir, a décrit en ces termes son traitement en détention après avoir été blessé par balle à la tête en passant la frontière :

*« Elles [les forces de sécurité iraniennes] ont remarqué que ma tête saignait et m'ont demandé ce qui s'était passé. Lorsque je leur ai expliqué, elles se sont mises à me frapper directement sur la blessure, qui s'est remise à saigner... Une fois, je leur ai dit "S'il vous plaît, ne me frappez pas à la tête", et le garde [au centre de détention] a dit "Où ça ?" Lorsque je lui ai montré, il m'a frappé juste à cet endroit. »*

## **RENVOIS ILLEGAUX, RENVOIS FORCES ILLEGAUX ET TIRS DEPUIS LA TURQUIE**

Les Afghan-e-s qui parviennent à traverser l'Iran et tentent d'entrer en Turquie subissent souvent des violations des droits humains similaires aux mains des autorités turques.

Amnesty International s'est entretenue avec 24 personnes qui avaient été renvoyées illégalement de force de la Turquie vers l'Iran, certaines à de nombreuses reprises ou avec des membres de leur famille. Cela a permis à l'organisation de recenser 178 cas de retours forcés (124 concernant des hommes et des femmes, et 54 des enfants). Parmi ces personnes, six ont été renvoyées illégalement et de force de Turquie vers l'Iran puis vers l'Afghanistan, ce qui constitue une double expulsion.

Des témoins ont fait état de tirs au niveau des clôtures aux frontières ou de ce qu'ils décrivaient comme un canal. Amnesty International a parlé avec deux hommes qui avaient été blessés par balle par les forces de sécurité turques, et en a interrogé deux autres qui ont rapporté les homicides de trois adolescents ainsi que les blessures infligées à six hommes et trois garçons par ces mêmes forces.

Aref, 24 ans, ancien membre des services de renseignement afghans, a fui l'Afghanistan en octobre 2021 parce qu'il était menacé de mort par les talibans. Après avoir atteint l'Iran, il a essayé de

passer en Turquie plusieurs fois. Il s'est retrouvé sous les balles des forces de sécurité turques à plusieurs reprises. Il raconte l'un de ces épisodes :

*« La police tirait depuis sa tour dans la montagne. Elle nous visait directement, elle ne tirait pas en l'air... J'ai vu une femme et deux enfants blessés. Un enfant de deux ans a reçu une balle dans le rein, et un enfant de six ans au niveau de la main. J'avais très peur. C'est incroyable que j'aie survécu. »*

Aucun des Afghan·e·s interrogés par Amnesty International n'avait bénéficié d'une évaluation complète de sa situation personnelle et de ses besoins en termes de protection par les autorités turques, ce qui constitue une violation du principe de « non-refoulement ». Au contraire, les fonctionnaires ont ignoré les demandes des Afghan·e·s ayant déclaré qu'ils étaient en danger en Afghanistan ; dans certains cas, ils les ont menacés pour les dissuader de franchir la frontière une nouvelle fois. *« La police turque a dit : "Pourquoi avez-vous quitté votre pays ? Pourquoi n'y restez-vous pas ?" Nous avons tous répondu que nous étions en danger là-bas et que c'est pour ça que nous étions partis. Les policiers ont rétorqué : "Ça n'est pas notre affaire. Ici, nous vous tuons" »* a raconté Aref, qui a été renvoyé de force illégalement quatre fois de la Turquie vers l'Iran.

En plus des 178 renvois illégaux mentionnés plus haut, Amnesty International a recensé les expulsions illégales de sept hommes et de trois enfants en avion depuis la Turquie vers l'Afghanistan entre mars et début mai 2022. Les autorités turques ont qualifié ces expulsions par avion de « retours volontaires ». Pourtant, les personnes interrogées ont déclaré à Amnesty International qu'elles ne voulaient pas rentrer et que les autorités turques n'avaient pas évalué les risques auxquelles elles seraient confrontées une fois de retour en Afghanistan.

Zahir a raconté son expulsion : *« On nous a emmenés à l'aéroport d'Istanbul. Il y avait quatre policiers dans notre bus. Lorsque nous avons changé de bus, deux hommes ont essayé de s'enfuir. Les policiers les ont frappés avec beaucoup de violence. Un homme pleurait, et les suppliait de ne pas l'expulser car sa femme et son enfant se trouvaient en Turquie. Il s'est évanoui, mais la police ne l'a pas aidé. Ensuite, ils nous ont emmenés directement dans l'avion. »*

Les Afghan·e·s interrogés ont déclaré que les autorités turques les avaient expulsés au sein de larges groupes de 60 à 400 personnes, la majorité des groupes comptant plus de cent personnes en moyenne. Les chiffres exhaustifs concernant les renvois d'Afghan·e·s depuis la Turquie depuis août 2021 n'ont pas été rendus publics, mais fin avril 2022, la Présidence turque de la gestion des migrations a annoncé que le gouvernement avait expulsé plus de 11 000 Afghan·e·s depuis le début de l'année.

Les personnes interrogées ont déclaré à Amnesty International que les autorités turques avaient fait pression pour qu'elles signent des formulaires d'expulsion volontaire. L'une d'entre elles a raconté le procédé :

*« On m'a dit : "Si vous ne mettez pas vos empreintes digitales [sur le document à signer], [les forces de sécurité] vous forceront". J'ai refusé de le faire. Les forces de sécurité m'ont emmené dans une pièce où il n'y avait pas de caméra. Ils étaient six. Je leur ai dit que j'étais en danger en Afghanistan. Ils n'en avaient rien à faire. Ils m'ont frappé, poussé contre le mur. Je suis tombé au sol. Deux hommes tenaient mes jambes, et un autre s'est assis sur mon torse. Deux autres ont mis mes doigts sur le papier. »*

D'autres personnes interrogées ont dit qu'elles avaient refusé de signer le formulaire mais avaient vu plus tard une signature sur le document, ou que les autorités turques avaient fait pression pour qu'elles le signent en leur disant qu'elles resteraient en détention plus longtemps puis seraient expulsées si elles refusaient de le faire.

Amnesty International a entendu des récits détaillés de 21 cas de torture et d'autres formes de mauvais traitement par les forces de sécurité turques. Les coups étaient fréquents, selon les personnes interrogées. Hamid a dit qu'au cours de sa détention, peu après être entré sur le territoire turc, des fonctionnaires les avaient maltraités, lui et son ami. *« L'un des policiers a frappé mon ami avec la crosse de son arme, puis s'est assis sur lui comme s'il s'asseyait sur une chaise. Il s'est assis là et a allumé une cigarette. Ensuite, il m'a donné des coups sur les jambes avec son arme... Alors que j'étais assis sur le sol, le policier turc m'a donné des coups de pied dans le genou. Deux grands coups. Maintenant, j'ai très mal à l'articulation du genou »*, a raconté Hamid.

# PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Amnesty International estime qu'aucun Afghan-e ne devrait être renvoyé en Afghanistan, en raison du grave risque de violations des droits humains que ces personnes encourent dans leur pays. En outre, et en s'appuyant sur les conclusions de ce rapport, Amnesty International estime qu'aucun pays ne devrait renvoyer de force des Afghan-e-s en Turquie ou en Iran, où ils sont susceptibles d'être renvoyés de manière illégale en Afghanistan.

Les gouvernements turc et iranien doivent faire en sorte que les autorités et les forces de sécurité gèrent les mouvements migratoires respectent les droits des personnes réfugiées et migrantes, et notamment le droit à la vie, le principe de « non-refoulement », le droit de demander l'asile, l'interdiction absolue de la torture et des autres mauvais traitements ainsi que les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant. Les États sont tenus de garantir l'accès à la justice des victimes de violations des droits humains, notamment en diligentant des enquêtes approfondies sur les allégations de violations des droits humains et en veillant à ce que les responsables présumés de ces crimes soient poursuivis dans le cadre de procès équitables.

Les gouvernements des pays accueillant des Afghan.e.s doivent organiser de façon pro-active ou soutenir le voyage et l'évacuation en toute sécurité hors d'Afghanistan de tous ceux et celles susceptibles d'être visées par les talibans, y compris à travers des accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays voisins pour établir des corridors terrestres et permettre le transfert sûr des personnes à risque.

Les autorités des pays d'arrivée des Afghan-e-s doivent leur fournir une protection internationale. Les pays s'inquiétant de leur capacité à accueillir un grand nombre d'Afghan-e-s doivent solliciter une aide financière et matérielle auprès d'autres pays. La réponse de la communauté internationale doit être commune et coordonnée pour permettre un partage des responsabilités vis-à-vis du soutien aux réfugié-e-s afghans.

**Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.**

## Contact

  
info@amnesty.org

  
facebook.com/  
AmnestyGlobal

  
@Amnesty

  
amnesty.org



Amnesty International  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
London WC1X 0DW, UK

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'œuvre dérivée – 4.0 International), voir <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [page relative aux autorisations](#) sur le site d'Amnesty International.

Index : **ASA 11/5897/2022 - SYNTHÈSE**

Publication : août 2022

Langue originale : **anglais**

© Amnesty International 2022

*Crédit photo de couverture : Des Afghans renvoyés de force depuis l'Iran descendent du bus au poste frontière d'Islam Qala / Dogharoun en mars 2022. © Amnesty International*